

Plan Local d' Urbanisme

Mairie de Liézey
Communauté de Communes
Gérardmer Hautes Vosges

département des Vosges

Réunion publique n°1 le 22 septembre 2022



Bureau d'études **éolis**

Urbanisme
Aménagement du territoire
Communication et concertation

mandataire

115 rue d'Alsace
88100 Saint Dié des Vosges
03 29 56 07 59 / 06 17 46 79 59
eolis.fodesco@orange.fr



Aline TOUSSAINT
Urbaniste - Architecte
8 Impasse des Hautes Feignes
88 400 GERARDMER
Tél : 06 70 21 20 19
icietla.at@gmail.com

FloraGIS



co-traitants


Cabinet d'expertises en Flore, Habitat et
Systèmes d'Informations Géographique
12 rue du maréchal Laclerc
F-57530 Courcelles-Chaussy
Tél : +33.(0)3.87.21.09.15
floragis@orange.fr - http://floragis.com



TERRAM CONSEIL

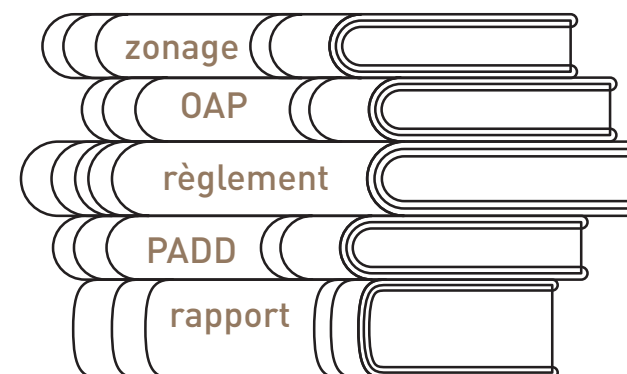
sous-traitant

Le déroulement de la présentation

- 
1. La procédure de Plan Local d'Urbanisme
 2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
 3. Questions – réponses

1.

la procédure de Plan Local d'Urbanisme



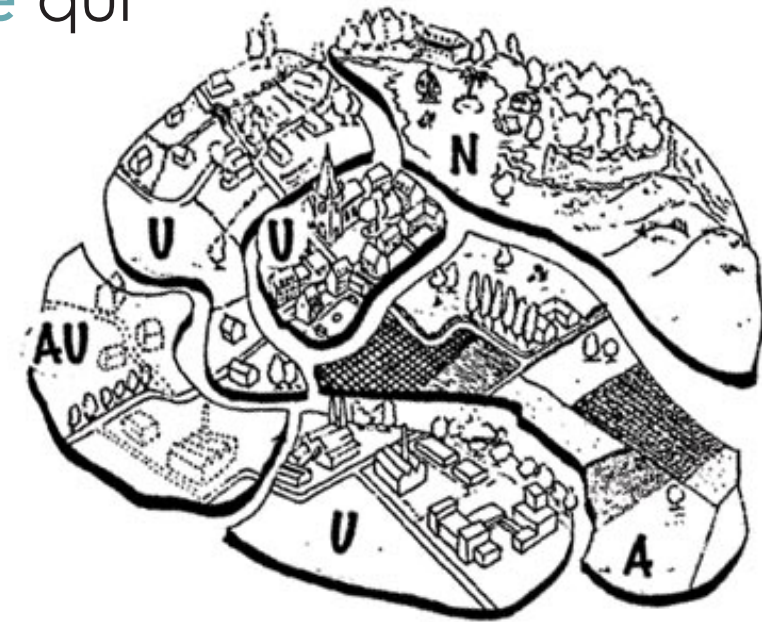
Le PLU : Qu'est ce que c'est ?

✘ Un **document d'urbanisme réglementaire** qui fixe les règles pour organiser et maîtriser l'utilisation et l'occupation des sols de chaque terrain du territoire de Liézey.

✘ L'expression du **projet global et durable** de la commune pour les 10 à 15 ans à venir.

Un projet **concerté et co-constituit** avec les différents acteurs du PLU.

✘ Un document **révisable** sans durée de validité dans le temps.



Quatre acteurs autour du projet de PLU

La **commune**,
maitre d'ouvrage
et qui défend son
projet communal.

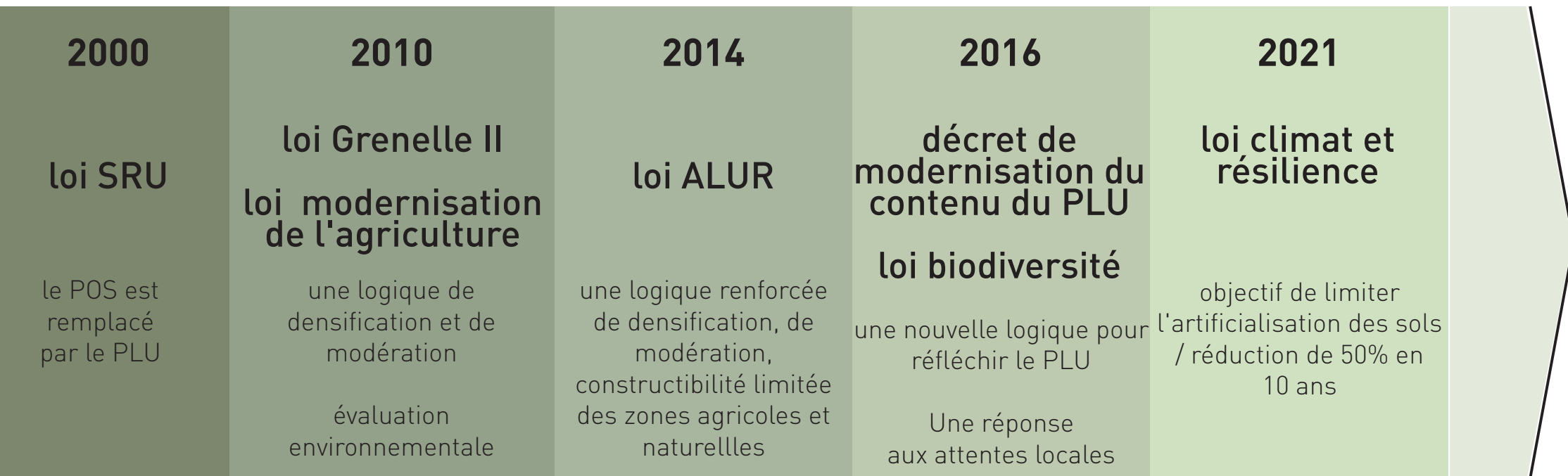
Les **habitants et
les acteurs
locaux**, dans le
cadre de la
concertation.

**PLU
CO-
construit**

Les **services
d'Etat** qui suivent
et donnent un avis
sur le dossier.

Un **prestataire
privé** qui joue un
rôle de conseil,
d'animation et de
médiation.

Une nouvelle approche depuis 2010 à la recherche d'un développement plus durable pour le territoire



Le PLU : un enchainement de plusieurs pièces

RAPPORT DE PRESENTATION

volet 1

Enjeux

PADD
pièce centrale
du PLU

TRADUCTION :
Choix de la règle la
mieux adaptée

ZONAGE

Règlement graphique

REGLEMENT ECRIT

OAP

**RAPPORT DE
PRESENTATION**

Volet 2

Justification de
l'ensemble des règles
et des choix
communaux

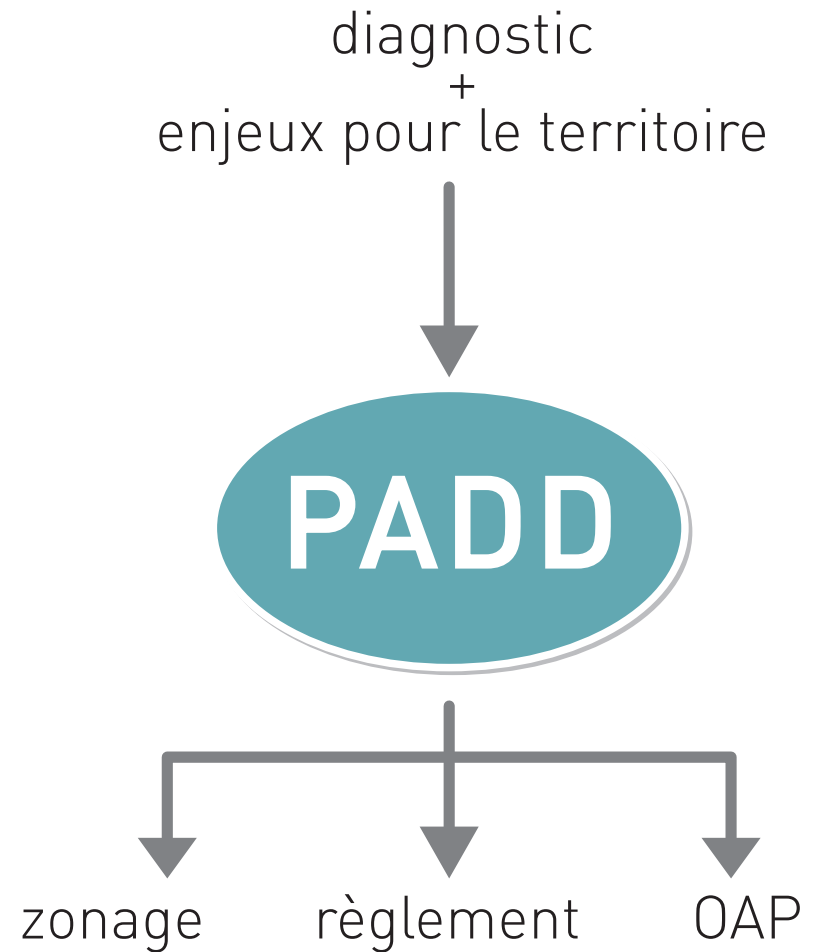
Justifications de l'application des
orientations dans
le zonage,
le règlement écrit,
les OAP

Focus sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Pièce centrale autour de laquelle s'organise tout le projet de PLU : Le PADD doit trouver sa traduction dans les outils de planification (zonage, règlement, OAP).

Document politique dans lequel les élus s'engagent vis-à-vis de leurs administrés.

Document simple, concis, pédagogique.



Un projet multi-thématique régi par le code de l'urbanisme (L151-5)



2.

le projet d'aménagement et de développement durables

Un projet sous la forme d'une orientation principale déclinée en sous-orientations

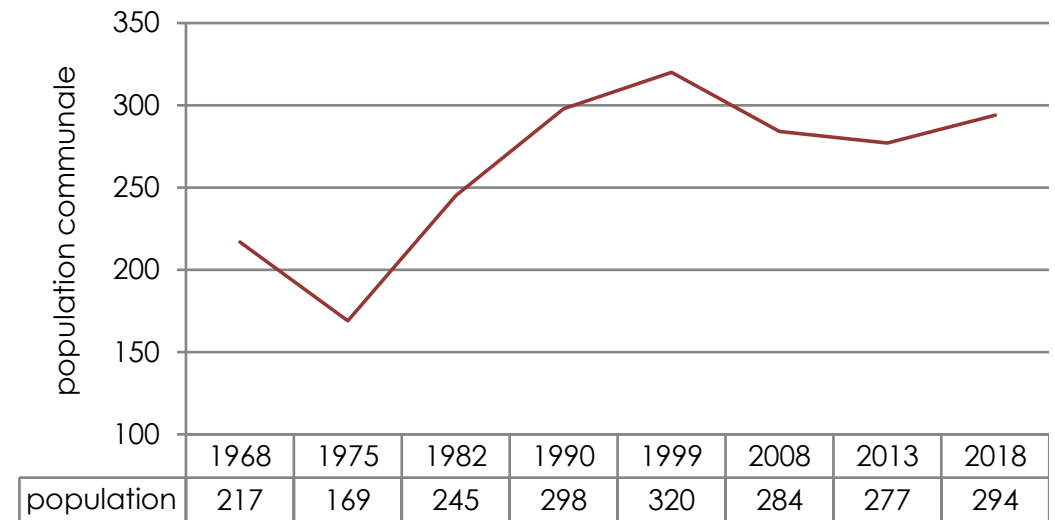
Une orientation principale : Conforter l'image authentique de Liézey en préservant sa typicité de petit village de moyenne montagne vosgienne :

.... déclinée sous la forme de plusieurs sous-orientations :

- x Offrir des conditions adaptées pour accueillir de nouveaux habitants à Liézey.
- x Préserver l'authenticité du territoire et son caractère affirmé de moyenne montagne au travers de projets urbains de qualité.
- x Préserver les paysages dans leur rôle de valorisation, d'image positive et attractive d'un territoire de moyenne montagne vosgienne.
- x Inscrire la préservation de l'environnement, de la ressource en eau et de la biodiversité locale dans les décisions d'aménagement.
- x Conforter la dynamique économique locale en offrant des conditions adaptées pour pérenniser l'existant et accueillir de nouveaux projets.

Offrir des conditions adaptées pour accueillir de nouveaux habitants à Liézey

Une population croissante depuis 10 ans et l'ambition de maintenir à minima ce niveau démographique tout en œuvrant pour un renouvellement et un rajeunissement de la population. Aussi, le PLU doit être réfléchi de manière à offrir des conditions d'accueil adaptées en cœur de village, dans une démarche de sobriété foncière.



Evolution de la population communale
- source : INSEE

Offrir des conditions adaptées pour accueillir de nouveaux habitants à Liézey



La traduction dans le PADD :

- Inscrire les nouveaux projets en cœur de bâti dans une logique de renouvellement urbain et de sobriété foncière / Recentrer l'urbanisme principalement dans le village, tout en étant en mesure de stabiliser le niveau de la population.
- Agir pour un rajeunissement et un renouvellement de la population : sédentarisation et accueil de nouveaux actifs avec leur famille, maintien des aînés au local.

Offrir des conditions adaptées pour accueillir de nouveaux habitants à Liézey



- Encourager la diversification du parc des résidences principales pour répondre au parcours résidentiel.
- Intégrer les résidences secondaires dans les réflexions pour un meilleur équilibre avec les résidences principales.

Préserver l'authenticité du territoire et son caractère affirmé de moyenne montagne au travers de projets urbains de qualité

Une structure urbaine sous la forme d'un bourg, accompagné de plusieurs hameaux et d'un habitat dispersé. Cette authenticité doit être préservée au travers de projets urbains de qualité.



Préserver l'authenticité du territoire et son caractère affirmé de moyenne montagne au travers de projets urbains de qualité



La traduction dans le PADD :

- Recentrer l'urbanisation principalement dans le village et mettre fin aux extensions linéaires de l'urbanisation.
- Interdire la construction de nouvelles habitations isolées qui « mitent » les paysages.
- Trouver un juste équilibre entre développement urbain et préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers dans une logique de modération de la consommation d'espaces.

Préserver l'authenticité du territoire et son caractère affirmé de moyenne montagne au travers de projets urbains de qualité



- Préserver le caractère authentique, aéré et ordinaire des versants parsemés de constructions dispersées. Un traitement qualitatif de préservation et des solutions adaptées sont envisagées pour ces habitations isolées afin de leur permettre d'évoluer.
- Privilégier les opérations de rénovation et de réhabilitation de l'existant / cachet initial des fermes.
- Encourager et accompagner l'évolution du bâti et les constructions nouvelles vers une meilleure prise en compte des matériaux et des savoir-faire locaux dans le respect des caractéristiques du patrimoine bâti.

Préserver l'authenticité du territoire et son caractère affirmé de moyenne montagne au travers de projets urbains de qualité



- Intégrer le développement durable, les économies d'énergie et la sobriété à tous les niveaux / Opérer une réinterprétation de l'architecture locale (éviter les surenchères dans les aménagements et les constructions).
- Encadrer les aménagements extérieurs et les clôtures sur les abords du tissu linéaire dans le respect des pratiques traditionnelles.
- Assurer une veille attentive et continue à la reconversion de l'ancien bâtiment des Blanchiments dans une logique de renouvellement urbain.

Préserver les paysages dans leur rôle de valorisation, d'image positive et attractive d'un territoire de moyenne montagne vosgienne

Des paysages locaux caractéristiques des territoires de la moyenne montagne vosgienne avec un habitat installé dans les secteurs ouverts les plus doux ; et qui font place aux massifs forestiers quand les pentes s'accroissent.

Des paysages qui participent pleinement à la qualité du cadre de vie des habitants et à l'image positive et attractive du territoire.

Des paysages fragiles qui nécessitent une attention toute particulière en matière de préservation et de valorisation.



Préserver les paysages dans leur rôle de valorisation, d'image positive et attractive d'un territoire de moyenne montagne vosgienne



La traduction dans le PADD :

- Poursuivre une politique active, forte et pérenne, en matière de préservation des paysages.
- Conforter un cadre de vie de qualité, image de marque du territoire.
- Préserver les entités paysagères très lisibles : prés ouverts et entretenus par les agriculteurs, versants aérés parsemés de fermes anciennes, grands massifs forestiers.

Préserver les paysages dans leur rôle de valorisation, d'image positive et attractive d'un territoire de moyenne montagne vosgienne



- Conserver les grands massifs forestiers dans leurs volumes et leurs vocations actuelles et en tant que composante identitaire à l'échelle du massif vosgien.
- Porter une attention appuyée à la préservation des espaces agricoles en reconnaissant le rôle de gestionnaire des paysages aux agriculteurs (lutte contre la fermeture des paysages).
- Lutter contre l'enfrichement des espaces et en veillant à ne pas enclaver les parcelles agricoles et forestières /
Maintien des accès.

Inscrire la préservation de l'environnement, de la ressource en eau et de la biodiversité locale dans les décisions d'aménagement

Un lien étroit entre la préservation des grandes composantes paysagères et le maintien des continuités écologiques. Les corridors et réservoirs de biodiversité doivent être préservés, au même titre que la nature ordinaire.



Inscrire la préservation de l'environnement, de la ressource en eau et de la biodiversité locale dans les décisions d'aménagement



La traduction dans le PADD :

- Identifier et préserver l'ensemble des éléments constitutifs de la TVB, comme gage de préservation de l'environnement et de la biodiversité locale.
- Prendre en compte les enjeux environnementaux comme un critère essentiel dans les nouveaux choix d'urbanisation.
- Inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement dans une logique de limiter les incidences du projet sur l'environnement.

Conforter la dynamique économique locale en offrant des conditions adaptées pour pérenniser l'existant et accueillir de nouveaux projets

Plusieurs entreprises sont installées à Liézey et concourent à la dynamique économique locale. Le PLU doit comporter des dispositions adaptées pour aider ces activités à concrétiser leurs projets (extension, constructions nouvelles) et pour autoriser de nouvelles installations.



Conforter la dynamique économique locale en offrant des conditions adaptées pour pérenniser l'existant et accueillir de nouveaux projets



La traduction dans le PADD :

- Œuvrer pour la pérennité des activités économiques et agricoles locales en apportant une réponse adaptée aux projets connus et en anticipant les projets à venir des entreprises existantes (constructions nouvelles et extensions).
- Accompagner et encadrer l'installation de nouvelles entreprises dans le but de renforcer la dynamique économique locale et accroître le nombre d'emplois sur le territoire.

Conforter la dynamique économique locale en offrant des conditions adaptées pour pérenniser l'existant et accueillir de nouveaux projets



- Encadrer tous les nouveaux projets économiques en veillant à ne pas créer des nuisances avec leur environnement résidentiel immédiat et assurer une cohabitation d'ensemble harmonieuse entre activités économiques et tiers.
- Préserver l'agriculture de montagne et les activités sylvicoles en tant que ressource locale à privilégier. Les secteurs agricoles de moindre déclivité, les plus aisément mécanisables, doivent être maintenus autant que possible.
- Soutenir une économie touristique raisonnée et respectueuse de l'environnement.

Rappel des orientations du PADD

Conforter l'image authentique de Liézey en préservant sa typicité de petit village de moyenne montagne vosgienne :

- x Offrir des conditions adaptées pour accueillir de nouveaux habitants à Liézey.
- x Préserver l'authenticité du territoire et son caractère affirmé de moyenne montagne au travers de projets urbains de qualité.
- x Préserver les paysages dans leur rôle de valorisation, d'image positive et attractive d'un territoire de moyenne montagne vosgienne.
- x Inscrire la préservation de l'environnement, de la ressource en eau et de la biodiversité locale dans les décisions d'aménagement.
- x Conforter la dynamique économique locale en offrant des conditions adaptées pour pérenniser l'existant et accueillir de nouveaux projets.

Merci pour votre écoute



et ce temps d'échange

Réunion publique n°1
le 22 septembre 2022
/ PLU Liézey (88)



Bureau d'études **éolis**

Urbanisme
Aménagement du territoire
Communication et concertation

115 rue d'Alsace
88100 Saint Dié des Vosges
03 29 56 07 59 / 06 17 46 79 59
eolis.fodesco@orange.fr



ici & là

Aline TOUSSAINT
Urbaniste - Architecte
8 Impasse des Hautes Feignes
88 400 GERARDMER
Tél : 06 70 21 20 19
icietla.at@gmail.com

FloraGIS

Cabinet d'expertises en Flore, Habitat et
Systèmes d'Informations Géographique
12 rue du maréchal Leclerc
F-57530 Courcelles-Chaussey
Tél. : +33.(0)3.87.21.09.15
floragis@orange.fr - <http://floragis.com>

